

**Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Mmes Alice Ecuillon, Alexandra Rys et Odette Saez: «Trouvons un emplacement convenable pour le manège construit par Copyrart».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 12 mars 2003)

*MOTION*

L'association Copyrart s'occupe de la réinsertion professionnelle de chômeurs dans le cadre d'un programme fédéral et avec l'appui de la Ville de Genève. Sur une période de deux ans, 60 chômeurs ont travaillé à la création d'un manège pour enfants, à deux étages, dans le style 1900. Ce travail est pratiquement terminé et la population a pu admirer cette splendide sculpture mobile, qui a fonctionné pendant quelques semaines à la place du Rhône pour la plus grande joie des petits et des grands.

Vu qu'il serait dommage qu'une telle œuvre d'art finisse au fond d'un quelconque hangar, pour n'en sortir que quelques jours par an (promotions ou Fête de la musique),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à attribuer un emplacement définitif au manège construit par Copyrart pour que celui-ci puisse y fonctionner du début du mois d'avril à la fin du mois d'octobre, étant entendu qu'il pourra être démonté chaque hiver pour être mis à l'abri.

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier tout particulièrement les deux possibilités d'emplacement suivantes:

- la place du Rhône, où cette attraction mettrait une note poétique au milieu d'un environnement assez prosaïque;
- le parc des Bastions, lieu traditionnel des fêtes enfantines.